Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Recu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAVOIE

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

į	· iii
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	_
Abstentions	_
Exclus	-

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

Délibération D2023_003 Election des conseillers municipaux délégués (1/2)

EXTRAIT DU REGI\$ ID: 073-217303288-20230206-D2023_003-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents: M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir:

Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT

M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

Absent: Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance: Madame Marianne SPIRITTO a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le maire,

Vu la délibération n° D2023_002 du 6 février 2023 fixant le nombre de conseillers municipaux délégués de la commune de Viviers du lac à 4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les conseillers municipaux délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que chaque conseiller municipal est invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote plié,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la nomination des conseillers municipaux délégués,

Pour chaque poste de conseiller, après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de votes,

Le Conseil Municipal, nomme aux fonctions :

Conseiller municipal, déléguée aux affaires scolaires:

- Madame Jane GINET ayant obtenu 16 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.

Conseiller municipal déléguée aux associations:

 Monsieur Michel GRENARD ayant obtenu 16 voix est immédiatement proclamé et installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023



ID: 073-217303288-20230206-D2023_003-DE

Délibération D2023_003 Election des conseillers municipaux délégués (2/2)



Conseiller municipal déléguée à la communication :

- Madame Nathalie MARTINEZ ayant obtenu 16 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.

Conseiller municipal déléguée à la mobilité :

- Madame Delphine LAPLANCHE ayant obtenu 16 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.